

## Offre SONY PHOTO, CAMESCOPES NOËL

Jusqu'à 100€ remboursés sur une sélection de produits photo et vidéo

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Sony vous rembourse jusqu'à 100€, pour l'achat entre le 30 Octobre 2015 et le 05 Janvier 2016 inclus - effectué en France métropolitaine (Corse incluse), DROM-COM et Monaco<sup>1</sup>, et dans un magasin participant<sup>2</sup> ou sur un site marchand français participant<sup>3</sup> - d'un appareil photo compact<sup>4</sup>, d'un appareil photo hybride<sup>5</sup>, d'un caméscope<sup>6</sup> ou d'une optique<sup>7</sup> éligible à l'opération.

- (1) Vos coordonnées bancaires doivent émaner d'une banque domiciliée en France.
- (2) Offre non valable dans les magasins offrant le remboursement directement en caisse. Liste des magasins offrant le remboursement directement en caisse disponible sur [www.sony.fr/nos-promotions](http://www.sony.fr/nos-promotions)
- (3) Les achats effectués sur internet sont acceptés pour les sites ayant une extension en «.fr» ou dont le siège social est basé en France, et s'ils fournissent une facture d'achat en français.
- (4) **Appareils photos compacts** éligibles et montants de remboursement associés :
  - DSC-RX100 III : 50€ remboursés
  - DSC-RX100 IV : 50€ remboursés
  - DSC-HX90/V : 40€ remboursés
- (5) **Hybride** éligible et montant de remboursement associé :
  - α6000 : 50€ remboursés
- (6) **Caméscope** éligible et montant de remboursement associé :
  - PJ410 : 30€ remboursés
- (7) **Optiques** (voir références éligibles ci-dessous, hors optiques en kit) :
  - 25€ remboursés sur : SEL20F28, SEL28F20, SEL35F18, SEL50F18, SEL50F18B, SEL55210, SEL55210B, SAL18135, SAL50F18.
  - 50€ remboursés sur : SEL1018, SEL18200LE, SEL35F28Z, SAL18250, SAL55200-2.
  - 75€ remboursés sur : SEL1635Z, SEL1670Z, SEL24240, SEL2470Z, SEL2470Z, SEL24F18Z, SEL55F18Z, SEL70200G, SAL70300GZ.
  - 100€ remboursés sur : SAL70200G2, SAL2470Z, SAL24F20Z, SAL50F14Z, SAL70400G2, SAL85F14Z, SAL1635Z.

Offre réservée aux personnes physiques majeures domiciliées en France Métropolitaine (Corse comprise), Monaco et DROM-COM, détentrices d'un compte bancaire domicilié dans une banque française, limitée à deux demandes (deux codes de participation) par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN/BIC). Offre réservée aux particuliers et non cumulée avec une autre offre promotionnelle sur la période.

### COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE ?

Pour recevoir le montant remboursable correspondant au produit éligible que vous avez acheté dans la période indiquée ci-dessus, renvoyez votre dossier de participation complet en suivant les étapes décrites ci-après :

## 1 CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE WWW.SONY.FR/NOS-PROMOTIONS ENTRE LE 30/10/2015 ET LE 20/01/2016 INCLUS

L'inscription en ligne sur ce site est obligatoire pour bénéficier de l'offre. Cette inscription nécessite que vous ayez un compte ouvert sur le site [www.sony.fr/nos-promotions](http://www.sony.fr/nos-promotions) dédié à nos opérations promotionnelles.

- **Identifiez-vous** si vous possédez déjà un compte : si vous n'avez pas encore de compte sur ce site, il faudra tout d'abord en créer un et valider l'email de confirmation reçu sur l'adresse email renseignée par vos soins (vous pourrez par la suite réutiliser vos identifiants pour toutes les opérations relayées sur ce site).

- **Accédez à l'offre**

- **Complétez le formulaire dédié** à l'offre sans oublier vos coordonnées bancaires émanant d'une banque domiciliée en France et votre numéro de portable ainsi que votre email servant au suivi de votre remboursement. Vos coordonnées bancaires ne seront utilisées que pour procéder au remboursement lié à cette offre. Elles seront conservées uniquement le temps nécessaire au traitement de votre dossier.

- **Validez le formulaire**

La validation électronique du formulaire déclenche l'émission d'un code de participation unique et vous pourrez alors imprimer le document récapitulatif des informations saisies.

## 2 CONSTITUEZ LE DOSSIER À ENVOYER AVEC LES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS :

- Le **document récapitulatif de votre participation** obtenu à l'étape précédente, comprenant vos coordonnées complètes ainsi que votre code de participation unique.

Le nombre de participation étant limité à 2 par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN/BIC), vous pouvez acheter jusqu'à 2 produits parmi la liste des produits éligibles à l'offre. Vous devrez toutefois réaliser 2 participations en ligne afin d'obtenir 2 codes de participation

- Si vous ne disposez pas d'une imprimante, recopiez sur papier libre, votre nom, prénom, adresse complète et code de participation unique.

- Le(s) **code-barres original(s)** à 13 chiffres commençant par 45, 49 ou 33 ainsi que le **numéro de série original** commençant par 5 suivi de 9 ou 10 caractères alphanumériques de votre produit Sony concerné par l'offre (à découper sur le carton d'emballage conforme à l'exemple ci-contre). Un **code-barres** et un **numéro de série par produit**.

- **L'original ou la photocopie de votre preuve d'achat** de votre appareil photo et/ou caméscope et/ou optique Sony concerné par l'offre, daté entre le 30/10/2015 et le 05/01/2016, en entourant la date d'achat ainsi que la référence du produit concerné par l'offre. La preuve d'achat doit être rédigée en français.

Sera considérée comme nulle toute demande illisible, incomplète, expédiée après la date limite et/ou non accompagnée des preuves d'achat requises.

Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettent pas de contacter le participant, entraînent la non prise en compte de la demande de remboursement.

## 3 ENVOYEZ VOTRE DOSSIER complété sous pli suffisamment affranchi, de préférence en recommandé avec AR, avant le 20/01/2016 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Offre SONY PHOTO, CAMESCOPES NOËL - Jusqu'à 100€ remboursés  
CUSTOM PROMO N°44210

CS 0016  
13102 ROUSSET CEDEX

Les frais d'envoi du dossier sont à votre charge exclusive et ne seront pas remboursés. Pour l'achat de deux produits, l'envoi des pièces justificatives doit être fait dans la même enveloppe (les deux codes de participation doivent bien être présents).

Pour toute question, appelez au 0970 805 100 (numéro non surtaxé depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 18h (à l'exception des jours fériés)

Référence de l'opération à rappeler : **N°44210**

Vous recevrez votre remboursement dans un délai de 6 à 8 semaines environ à réception de votre dossier papier complet, sans que ce délai fourni à titre indicatif n'engage Sony.

Retrouvez l'intégralité des modalités sur le site [www.sony.fr/nos-promotions](http://www.sony.fr/nos-promotions).

# SONY

JUSQU'À

# 100€ REMBOURSÉS



## SUR UNE SÉLECTION DE PRODUITS PHOTO ET VIDEO SONY\*

\* Offre valable du 30 octobre 2015 au 5 janvier 2016. Visuels non contractuels

Voir modalités en magasins ou sur [www.sony.fr/nos-promotions](http://www.sony.fr/nos-promotions)

Les conditions d'utilisation de vos données sont détaillées sur le site [http://www.sony.fr/page/privacy/privacy\\_statement\\_fr](http://www.sony.fr/page/privacy/privacy_statement_fr). FR.html ou pourront vous être envoyées sur simple demande à Sony Europe Limited, Da Vinci-laan 7 - D1, 1935 Zaventem, Belgium. Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse de l'offre. Sony Europe Limited, société de droit étranger, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales n° 2422674 dont le siège social est The Heights, Brooklands, Weybridge, Surrey, KT13 0XW, Royaume-Uni ; succursale Sony France, RCS Nanterre 390 711 323, 49-51 Quai Dion Bouton, 92800 Puteaux, France.

Jusqu'à **100€**

remboursés sur une sélection  
de produits photo et vidéo<sup>(1)</sup>

Jusqu'à **50€** remboursés  
sur une sélection de compacts



- 50€ remboursés sur le DSC-RX100 III et sur le DSC-RX100 IV.
- 40€ Remboursés sur le DSC-HX90 et DSC-HX90V.

**50€** remboursés  
sur hybride **α6000**



**30€** remboursés  
sur le caméscope avec  
projecteur intégré HDR-PJ410



Jusqu'à **100€** remboursés  
sur une sélection d'optiques SONY<sup>(2)</sup>



- 25€ remboursés sur : SEL20F28, SEL28F20, SEL35F18, SEL50F18, SEL50F18B, SEL55210, SEL55210B, SAL18135, SAL50F18.
- 50€ remboursés sur : SEL1018, SEL18200LE, SEL35F28Z, SAL18250, SAL55200-2.
- 75€ remboursés sur : SEL1635Z, SEL1670Z, SEL24240, SEL2470Z, SEL24F18Z, SEL55F18Z, SEL70200G, SAL70300G2.
- 100€ remboursés sur : SAL70200G2, SAL2470Z, SAL24F20Z, SAL50F14Z, SAL70400G2, SAL85F14Z, SAL1635Z.

(1) Voir modalités au dos de ce dépliant.

(2) Hors optiques en kit.